

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2026

---

PROTÉGER LA SANTÉ MENTALE DES AGRICULTRICES ET DES AGRICULTEURS - (N° 2200)

Commission	
Gouvernement	

## SOUS-AMENDEMENT

N° 44

présenté par  
M. Muller et les membres du groupe Rassemblement National

à l'amendement n° 25 de Mme Manon Meunier

-----

### ARTICLE 3 BIS

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--